

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR02 – Initiation des salariés à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe



Contexte

Les accidents cardiovasculaires représentent 40 à 50 000 décès par an faute d'avoir reçu les premiers gestes qui sauvent. Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est un dispositif médical utilisé en cas d'arrêt cardiaque. Il analyse le rythme cardiaque et décide si un choc électrique doit être délivré pour rétablir l'activité du cœur. L'utilisation de ce dispositif ne suffit jamais à elle seule à secourir la victime d'un arrêt cardiaque. Elle doit être complétée par l'appel immédiat des services de secours d'urgence, le massage cardiaque et la prise en charge médicale avec mise en œuvre de soins de réanimation. Disposer d'un défibrillateur en entreprise et de personnes formées à son utilisation peut sauver des vies.

Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser les salariés aux gestes qui sauvent
- Former les salariés à l'utilisation du défibrillateur

Prérequis

Aucun

Informations : 04 92 90 95 15
Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2h30



Lieu

En entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 par session de 5 à 8 salariés



Publics concernés

Salariés volontaires

Contenus

- Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque
- Donner l'alerte
- Réaliser les gestes permettant d'augmenter les chances de survie
 - Pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire (RCP)
 - Mise en œuvre d'un défibrillateur automatisé externe (DEA ou DSA)
- S'exercer lors d'ateliers pratiques